



## Extrait du registre des délibérations

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 18 décembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cévins, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Sallées, La Bâtie, La Giettaz, Menthod, Mercury, Montaillou, Montchanin, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Pionchereine, Queige, Rognac, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thévenon, Tournon, Tournon-Sur-Saône, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37**

**Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante**

**Nombre de membres représentés : 4**

**Délégués titulaires présents :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

*Délégués suppléants présents :*

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

**Délégués représentés :**

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Crévins, Chiry, Cohennoz, Crest-Voland, Essert-s-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, les Saities, la Bâthie, la Giettaz, Martignod, Mercury, Montaillor, Monchion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallus, Plancherine, Quenje, Regnac, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thézévol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Isère

**Objet : Valorisation des déchets – Tarifs relatifs à la gestion des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

*Rapporteur : M. le Président*

### 1. Déchets des professionnels

Les associations suivantes bénéficient de la gratuité d'accès aux déchetteries et à l'Eco-parc, sur présentation d'un badge : Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, La Croix Rouge, Emmaüs, Les Restaurants du Cœur, la SASSON, le Comité d'Accueil Précarité Solidarité - CAPS (sauf pour les déchets verts).

Les collectivités ci-après bénéficient de la gratuité d'accès aux déchetteries et à l'Eco-parc, sur présentation d'un badge : les Communes et leur CCAS situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, les services d'Arlysère et le CIAS.

Il est proposé de fixer les tarifs relatifs aux déchets des professionnels sur les déchetteries (Notre Dame de Bellecombe et Beaufort) ainsi que l'Eco-parc de Venthon comme suit :

#### a. Droits d'accès et badges

<b>Droits d'accès et badges</b>	
Badge/Carte supplémentaire	1,93 € HT
Droit d'accès pour les professionnels du territoire* d'ARLYSERE	Gratuit
Droit d'accès pour les professionnels hors territoire d'ARLYSERE	193 € HT

\* dont le siège social ou un établissement est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Arlysère

#### b. Tarifs pour les déchets hors filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur)

Déchets	Tarif HT VOLUME	Tarif HT POIDS
Encombrants / DIB / Tout venant / Plastiques indésirables	54,48 € /m <sup>3</sup>	181,60 € / tonne
Brique plâtrière	66,16 € /m <sup>3</sup>	47,26 € / tonne
Végétaux	10,76 € /m <sup>3</sup>	76,88 € / tonne
Ferrailles / Cartons / Batteries / Radiographies / Polystyrène / Films plastiques / Huiles végétales / Huiles minérales		Gratuit

c. Tarifs pour les déchets répondant aux cahiers des charges des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur)

Déchets	Tarif
Gravats	Gratuit :
Bois	Pour les déchets répondant aux cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Cahiers des charges consultables en ligne depuis :
Menuiseries intègres	<a href="https://www.arlysere.fr/nos-services/dechets/dechetterie-pour-les-professionnels/">https://www.arlysere.fr/nos-services/dechets/dechetterie-pour-les-professionnels/</a>
Plâtre	
Plastiques	
Déchets Ménagers Spéciaux	
Textile	
Pneus (max 4/an)	
Déchets d'équipements électriques et électroniques	
Lampes / Néons	
Mobiliers	

Dans le cas où l'éco-organisme en charge de la filière REP sur les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) venait à arrêter la collecte du Plâtre, le tarif unitaire pour ce type de déchets serait de 106 €HT / tonne.

d. Pénalités (par catégorie) en cas de non-respect du règlement des déchetteries d'ARLYSERE

Catégorie des pénalités (non-respect du règlement) *	Tarif HT
Catégorie 1 : dégradation du site (mauvaise utilisation)	204 € HT
Catégorie 2 : erreur de tri	306 € HT
Catégorie 3 : déchets refusés	510 € HT

\*Les catégories sont définies dans le règlement de déchetteries. Les pénalités sont cumulables.

e. Autres tarifs

Autres	
Passage sur le pont à bascule	5 € HT par passage

2. Tarifs pour l'utilisation du quai de transfert par la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)

Dans le cadre de la convention d'entente pour la réception sur le quai de transfert de Venthon et le transfert des matériaux issus de la collecte sélective de la CCSLA du quai de transfert de Venthon jusqu'au centre de tri de Chambéry, le tarif est révisé et délibéré annuellement.

Tarif appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : 67,36 € / tonne

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs relatifs à la gestion des déchets ménagers et assimilés applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tels que définis ci-dessus.*

Le secrétaire de séance  
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

